COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT N°1 – DMASS1

Comme suite à autorisation de la Madame la Préfète de la Loire reçue par courrier du 22 septembre 2020, Le Conseil Municipal apporte les modifications suivantes au budget assainissement 2020 :

Section d'investissement : dépenses : Article 1068 – chapitre 040 (opération d'ordre) « autres réserves » : +11 000€

Section d'exploitation – recettes : Article 778 – chapitre 042 (opération d'ordre) « autres produits exceptionnels : + 11 000€

BUDGET ASSAINISSEMENT – prévisions équilibre 2021

Le Conseil sollicite dès à présent des Ministres chargés du budget et des collectivités locales l'autorisation de combler, lors de la préparation du budget primitif assainissement 2021, la totalité du déficit de la section d'exploitation qui apparaîtra au compte administratif 2020 par un prélèvement sur l'excédent d'investissement issu de ce même compte administratif. (déficit dû aux écritures relatives aux amortissements)

FIN DU PROGRAMME VOIRIE 2020 ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2021

Le Maire informe l'assemblée de la possibilité de faire des travaux supplémentaires dans le cadre du programme voirie 2020 (opération N°149) et propose de refaire au printemps 2020 :

- La VC2, Chemin des Duffourtes, en reprofilage et enrobé à chaud dont l'estimation est de 26 880.00€ HT
- La VC5, Chemin du Moulin, de chez GRDJAN au carrefour avec la D35, estimée à 4 330.00€HT.

Le Conseil décide ensuite pour le programme 2021 de solliciter une subvention pour

- La VC17 (Chemin de la Chassagne) de la RD35 à la VC104 en point à temps pour 6 070.00€ HT
- La VC 19 (Chemin de la Brissode) de la RD4 à la dernière maison en enrobé et bicouche au bitume fluxé pour 18 842.00€ HT
- La VC6 (chemin de la Tuilière) deux parties pour un montant de 22 587.50€ HT
- Les VC4 et VC10 (route des Cours) du carrefour avec la VC6 jusque chez BAS en enrobé à chaud pour un montant de 20 450€ HT Ce qui représente une somme totale de 67 949.50€ HT.

AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE D'ANIMATION

le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite du Département une subvention la plus élevée possible au titre de l'enveloppe cantonale − programme 2021 − pour la phase 2 d'un montant de 18 954.51€ HT

SÉCURITÉ ROUTES DEPARTEMENTALES

- Concernant la D35 suite à demande de riverains, les services techniques du Département sollicités pour avoir des conseils, sont venus sur place et ont dit que la configuration de cette route ne permet pas d'aménagements de sécurité ; la seule solution réside dans le civisme des conducteurs à redoubler de prudence en commençant par réduire leur vitesse.
- Concernant la RD4 : des devis seront sollicités pour la conception de trottoirs depuis « La Bayerote » jusqu'aux dernières maisons à la sortie du bourg, la création d'un deuxième ralentisseur au niveau de l'accès au parking de l'école et la création d'un plateau-ralentisseur à l'entrée de la commune côté Noailly avant le chemin de l'Abbenevis.

Une subvention devrait être sollicitée au titre des amendes de Police, étant précisé que la création des trottoirs est conditionnée par la remise en état du réseau assainissement dans ce secteur.

CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil approuve la signature de

- La convention permettant l'assistance des services techniques du Département pour la gestion de la station d'épuration (MAGE)
- La convention permettant l'assistance des services techniques du Département pour la préparation des programmes annuels de voirie

CONVENTION PRET DE MATERIEL

Il autorise également la signature d'une convention relative à la mutualisation des moyens matériels et humains, et ce dans l'objectif principal de faire des économies.

Cette convention signée pour 3 exercices définit les modalités de prêt que ce soit de matériel ou de personnel entre les communes et la communauté de Communes de CHARLIEU-BELMONT

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil Municipal confirme l'augmentation des indemnités des élus au 1^{er} janvier 2021 comme décidée lors de son installation et qui seront de 777.88€ brut par mois pour M. le Maire et de 342.27€ brut par mois pour chacun de ses deux Adjoints

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DES AGENTS EN DEPLACEMENT

Invité à se positionner, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de rembourser les frais de repas du personnel communal appelé à se déplacer, sur la base du forfait.

CANDIDATURE AU LABEL « VLLAGE DE CARACTÈRE »

Le Conseil fait acte de candidature au label « village de caractère » décerné par le Département de la Loire et charge la Commission communale « Tourisme-culture et communication » de toutes les démarches lui permettant d'aboutir à l'obtention de ce label.

QUESTIONS DIVERSES:

- -la motion sur l'eau proposée par le Président de REGION RHONE ALPES AUVERGNE n'est pas adoptée (8 abstentions)
- -la date retenue pour la présentation des vœux du Maire est le 23 janvier 2021
- -la parution du prochain municipal se fera en février 2021
- -la question de la création du site INTERNET de la commune est abordée ; des devis seront demandés pour que le projet puisse être prévu au BP 2021
- -Permis d'aménager 42.016.20.C2001 : la commune supportera le coût d'extension du réseau électrique (4993.06€ déduction faite de la participation du SIEL) − la délibération sera prise après réception de la convention Siel-Commune